

I F P E K



INSTITUT DE FORMATION
PÉDICURE-PODILOGIE ERGOTHÉRAPIE MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

JOURNÉE D'ÉTUDE INTERPROFESSIONNELLE

JEUDI 24 MARS 2011

IFPEK - RENNES

en partenariat avec le Conseil économique, social et environnemental



Conseil économique, social
et environnemental

«Bougez plus, bougez tous ! Oui, mais comment ?»

Adaptation de l'activité physique aux besoins et capacités de la personne

La sédentarisation de la population engendre des problèmes de santé publique. Afin d'y remédier, les pouvoirs publics encouragent la pratique régulière d'activités physiques, facteur d'inclusion sociale. Comment faire en sorte que toute la population, y compris la plus fragile (séniors, personnes en situation de handicap, malades...), puisse accéder à ces activités physiques ? Pour répondre à cette question, nous aurons lors de cette journée les éclairages de rééducateurs, de soignants, d'élus, de collectivités locales et d'associations.



© sxc.hu

IFPEK - Pôle Recherches et Développement - Service Formation Continue
12 rue Jean-Louis Bertrand - 35000 RENNES - Tél. : 02 99 59 01 82 - FAX : 02 23 46 27 38
formation.continue@ifpek.org - www.ifpek.org
N° SIRET : 777 746 157 00059 - Code APE : 8542Z - N° d'enregistrement : 53 35 07576 35

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 9h00** Introduction de la journée
François MASSOLO, Président de l'IFPEK (Rennes)
Jean-Luc BLAISE, Directeur du Pôle Recherches et Développements, IFPEK (Rennes)
Fabien BRISSOT, Conseiller Technique, CESER Bretagne (Rennes)
- 9h15** Présentation du rapport du CESER de Bretagne « A vos marques, prêts... Bougez ! »
Monique HERROU et Lucien THOMAS, rapporteurs du rapport, CESER Bretagne (Rennes)
- 10h15** L'accès à tous des espaces publics d'activités physiques et sportives – Le point de vue des élus locaux
Jean-Luc CHENUT, Maire de Le Rheu, Conseiller Général d'Ille et Vilaine Délégué au sport, Vice-président de Rennes Métropole Délégué aux finances
- 10h40 Pause**
- 11h10** Prévention de la santé par l'activité physique adaptée : expériences auprès de personnes âgées en EHPAD
Dr Michel TREGARO, Médecin-conseiller à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (Rennes)
- 11h55** Rôle des professionnels de la réhabilitation (kinésithérapeutes, pédicures- podologues, ergothérapeutes...) dans la prévention de la santé par l'activité physique
Pr Pierre ROCHCONGAR, Professeur au CHU de Rennes, membre du groupe d'expertise INSERM (Rennes)
- 12h30 Déjeuner**
- 14h00** Bienfaits des activités physiques pour les personnes âgées : entre mythe et réalité
Raymonde FEILLET, Maître de conférence, responsable de la filière activité physique adaptée, UFRAPS de l'Université Rennes2 (St Brieuc)
- 14h30** Expérience en santé mentale : Association « Sport en tête »
Yann PERSON, Association Sport en Tête, cadre supérieur de santé au CH Guillaume Rognier (Rennes)
- 15h00** Intérêt du capteur podal pour une locomotion maîtrisée
Rosane FOURAGE, Pédicure-Podologue, sophrologue, formatrice à l'Institut de Formation en Pédicurie-Podologie, IFPEK (Rennes)
- 15h30 Pause**
- 16h00** Outils d'évaluation de la capacité physique aérobie
Patrice PIETTE, CDSMK, formateur à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie, IFPEK (Rennes)
- 16h30** Activité physique et nouvelles technologies : expérience de la Wii auprès de personnes âgées hospitalisées en SSR
Michel LOLLIVIER, Responsable du Service d'Ergothérapie, Patricia KNECHT, Ergothérapeute et Stéphanie BERTHY, Éducatrice Sportive APA, Centre Régional de Gériatrie de Chantepie
- 17h00** Conclusion et perspectives
Dr Michel TREGARO

BULLETIN D'INSCRIPTION

**«Bougez plus, bougez tous ! Oui, mais comments ?»
adaptation de l'activité physique aux besoins et capacités de la personne**

Tarif **115 €** (buffet compris)

NOM, Prénom :

Profession :

Adresse professionnelle :

.....

Téléphone : e.mail :

MODE DE REGLEMENT

1) Je prends en charge les frais de formation

Je verse la somme de **115 euros**, par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de l'IFPEK.

2) Les frais de formation sont pris en charge par l'employeur

Les frais de formation peuvent être réglés à l'inscription par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IFPEK ou sur facture à l'issue de la formation (joindre la lettre de prise en charge).

Raison sociale de l'employeur :

Adresse :

.....

Contact : Téléphone :

Date :

Signature :

Date limite d'inscription, le 11 mars 2011

Bulletin d'inscription à retourner au secrétariat de la Formation Continue
IFPEK - 12 rue Jean-Louis Bertrand - 35000 RENNES